



ARRETE
portant réglementation de la circulation

N° 151/2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE TRUCHTERSHEIM

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-6 ;
VU le Code de la Route, notamment ses articles R 411-5, R 411-8 et R 411-20 ;
VU le Code de la Voirie Routière ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;
CONSIDERANT l'objet de la demande ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de la tenue du Marché de Noël « les EsKapades de Noël » les 13, 14, 20 et 21 décembre 2025, il sera mis en place une **interdiction de stationnement à compter du mercredi 10 décembre 2025 dès 6h jusqu'au mardi 23 décembre 2025 inclus** aux lieux cités ci-après :

- **Parking au droit du Crédit Agricole sis 6 place du Marché**
- **Parking sis rue du Général Leclerc** en face de l'Institut de beauté

ARTICLE 2 : Le stationnement sera également interdit **rue de l'Eglise, de la place du Marché jusqu'à l'église St Pierre et St Paul, du lundi 1^{er} décembre 2025 au mardi 23 décembre 2025 inclus.**

ARTICLE 3 : Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur et seront mises en place par la commune.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Truchtersheim
cob.truchtersheim@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Le Service d'Incendie et de Secours - arretes@sis67.com
- Crédit Agricole Alsace Vosges – 6 Place du Marché
- M. DIETRICH Jean-Guy - Association pour le Tourisme et l'Attractivité dans le Kochersberg -contact@lebeaujardin.alsace
- Mme MATTERN Marie-Hélène – Directrice de l'Office de Tourisme du Kochersberg –marie-helene.mattern@lebeaujardin.alsace
- AFFICHAGE et ARCHIVES

FAIT à TRUCHTERSHEIM, le 15 OCTOBRE 2025

Le MAIRE

Justin VOGEL

